



Droit du père pour un petit garçon en Slovaquie

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai un petit garçon en Slovaquie que je ne peux pas reconnaître, car sa mère a été mariée puis divorcée en Autriche, et l'état slovaque n'a jamais eu le certificat de divorce, et maintenant cela va prendre entre un an et un an et demi avant que je puisse le reconnaître.

Aujourd'hui nous sommes séparés et elle me pose bien des problèmes quand je veux et demande à le voir.

J'aimerais savoir comment faire valoir ma paternité autrement, et ainsi me permettre d'exercer mes droits, voir en demander la garde.

D'avance, merci.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien cet enfant a un père légitime qui est le mari de sa mère?

cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,

Sa mère est divorcée depuis 4 ou 5 ans, mais l'état Slovaque n'a pas cette information, car je pense que l'Autriche n'a pas envoyé les documents le certifiant et sa mère prend tout son temps pour rétablir la situation. Sans aucun doute, je suis le père de cet enfant. Et certainement le plus légitime qui puisse être.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Le divorce de la mère de votre enfant est une chose votre reconnaissance de paternité en est une autre.

Si je comprends bien officiellement le père de l'enfant est le mari de la mère.

Le fait qu'elle prouve qu'elle est divorcée ne remettra pas en cause cela.

Vous devez vous rapprocher des autorités slovaque afin de connaître les démarches pour contester la filiation du mari et établir la votre.

Cordialement